

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2020**

Présents : NEYRON Jean - SANTY Jean-Pierre - CHATELARD Viviane - HILAIRE Thierry - NEBOIT Francis - BERT MICHEL Julie –BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle

Absents : GRANDVAUX Pascal - LIOTARD Yoan

**COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2019 et les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes : eau et assainissement, comme suit :

– BUGET PRINCIPAL

○ FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 298 842.23 €

RECETTES : 333 861.15 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire : 35 018.92 €

○ INVESTISSEMENT

DEPENSES : 394 830.67 €

RECETTES : 337 284.51 €

La section d'investissement fait état d'un solde déficitaire de 57 546.16 €.

– BUDGET EAU

○ FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 45 683.48 €

RECETTES : 74 363.95 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire de 28 680.47 €.

○ INVESTISSEMENT

DEPENSES : 8 964.61 €

RECETTES : 77 611.67 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire 68 647.06 €

– BUDGET ASSAINISSEMENT

○ FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 27 883.58 €

RECETTES : 34 479.05 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire de 6 595.47 €.

○ INVESTISSEMENT

DEPENSES : 22 276.00 €

RECETTES : 58 095.25 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 35 819.25 €

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – FOIRE AUX CHAMPIGNONS**

Le contrat d'affermage pour la gestion des commerçants non sédentaires pour la foire aux champignons signé avec l'entreprise LOMBARD et GUERIN arrive à son terme.

Le conseil municipal décide de maintenir la délégation de service public comme mode de gestion de la foire aux champignons et de lancer un appel public à concurrence.



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER A LA CLECT**

Dans le cadre du transfert de la compétence « jeunesse » des Communes à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (CCPM), l'évaluation des charges doit être étudiée par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), composée d'un élu par commune. Le conseil municipal désigne Jean-Pierre SANTY pour siéger à la CLECT.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LE TERRAIN DE L'AIRE DE CAMPING-CAR**

L'aménagement de l'aire de camping-car étant une compétence de la CCPM, il convient d'établir une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'aire de camping-car communal à la CCPM. Le conseil municipal approuve cette convention

**REMBOURSEMENT LOYER**

Suite à la mise à disposition un logement d'urgence à une famille, il convient de demander à cette famille le remboursement du loyer et des charges.

**ANNULATION FACTURE ASSAINISSEMENT**

Suite à la facturation de la taxe d'assainissement à un abonné non raccordé au réseau assainissement, le conseil municipal décide de lui rembourser cette taxe facturée à tort

**DENOMINATION RUE ET NUMEROTATION**

Le conseil municipal choisit de dénommer :

- la nouvelle voie desservant les terrains proches des 3 Croix : CHEMIN DE LA CANCE
- la ruelle allant de la place aux champignons à l'ancien laboratoire de la boucherie Chatelard : CHEMIN REGIS CHATELARD

Le maire indique qu'il y a également lieu de modifier la numérotation de maison de la famille PINEAU qui deviendra 16 B rue du Vivarais, le numéro 16 sera attribué aux chambres d'hôtes de Viviane et André Chatelard.

Enfin, la nouvelle boutique « Au coin du Bois » aura le numéro 15 B de la rue du Velay.

**ASSURANCE STATUTAIRE**

Le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique propose de souscrire un contrat groupe d'assurance statutaire.

Le conseil municipal accepte de se joindre au CDG pour la procédure de consultation.

**MODIFICATION STAUTS SDE DE LA HAUTE-LOIRE**

Suite à l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) et afin de finaliser l'intégration de ces EPCI dans le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) de la Haute Loire, il y a lieu de modifier les statuts du SDE.

Le conseil municipal approuve cette modification.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Eglise : Les travaux de la toiture de l'église vont débuter cet été
- Terrains Vacher : Les actes de vente et d'acquisition avec VACHER Stéphane et VACHER Pierre sont signés
- Bornes de recharge pour véhicules électriques : 2 bornes de recharge pour véhicules électriques vont prochainement être installées Place aux Champignons

